



Strasbourg, 2019/01/17

NOTICE TO SKIPPERS N° FR/2016/01934**Modifié par l'avis n° FR/2016/01937**

Legal text :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Requirements for night lock passing**Modalités d'exploitation du Grand sas de Vogelgrun****Respect of consigns (Grand sas de Vogelgrun) (every users - dans les deux sens)****- from 2016/04/27 at 23:00****o Grand canal d'Alsace**

between pk 225 (écluses de Vogelgrun - Grand sas (185x23) and pk 225

Comment :

Suite aux expertises réalisées sur la cinématique de la porte aval du grand sas, le passage aux écluses de Vogelgrun se fera en priorité par le petit sas depuis le 27/04/16 pour une durée indéterminée.

Le grand sas reste en exploitation mais ne sera utilisé que pour les bateaux de largeur supérieure à 13 m ainsi qu'en cas de nécessité selon les besoins d'éclusage.

Toutes les équipes d'exploitation et de maintenance sont mobilisées.

Les usagers de la voie d'eau sont priés de respecter les instructions données par l'éclusier de service.

In case of need, you may contact the following authorities :

Direction territoriale Strasbourg, 4, quai de Paris, CS 30367, 67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.67.07.92.15 - Fax : 03.88.24.21.24

CARING, 2 Route de l'Ill, BP 61019, 67761 GAMBSHEIM CEDEX

Tél : 0388597659 - Fax : 0388597639

Expiration date :

Prochain avis.

Cadre d'astreinte

Signé

Vincent STEIMER